



ARRÊTÉ MUNICIPAL

**N° 40 / 2024
DU 25 MARS 2024**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – EMMANUEL FROISSARD - DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES

Nous, Maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-4-2,

Vu le procès-verbal des élections municipales du 28 juin 2020,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant élection du Maire et des adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 février 2024 concernant les conventions de création de services communs entre Laval Agglomération, la ville de Laval et le CCAS de Laval,

Vu l'avis favorable des comités techniques de Laval Agglomération et de la ville de Laval sur la nouvelle organisation de Laval Agglomération et de la ville de Laval,

Considérant que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le Maire peut déléguer sa signature à ses plus proches collaborateurs,

Considérant la mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagements de crédits dans les directions et les services opérationnels,

Que les missions confiées à Emmanuel Froissard, statutaire dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, directeur du département transitions énergétiques, nécessitent l'octroi d'une délégation de signature pour en faciliter l'exercice,

ARRÊTONS

Article 1er

Délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Emmanuel Froissard, directeur du département transitions énergétiques, à l'effet de signer :

Volet administratif :

- toute correspondance administrative courante non susceptible de créer des droits ou des obligations à l'égard des tiers de la collectivité,
- les ordres de missions relatifs aux déplacements, aux réunions du personnel relevant du département transition énergétiques,
- les heures d'astreinte du personnel relevant de son département,
- les ouvertures et clôtures de compte clients,
- les certificats de capacités et les attestations relatives aux travaux et diverses prestations,
- les attestations de commencement et fin des travaux,
- les procès-verbaux,

- tout document administratif en lien avec l'activité du département transitions énergétiques,
- les ordres de service : détachement anticipé et intégration d'un point de livraison électrique (marché groupement d'achat électrique – TEM)
- Tous les formulaires de consentements de demande d'accès aux données de consommation d'un ou plusieurs points et d'estimation tous fluides confondus.

Volet financier :

- tous les engagements financiers et bons commandes dans la limite de 25 000 € HT pour les achats en section fonctionnement et section investissement dans le domaine d'activité du département transitions énergétiques,
- tous les engagements financiers et bons de commandes relatifs aux fluides, carburants, combustibles sans limitation de montant,
- tous les contrats, y compris les contrats reconductibles ayant une incidence financière dans la limite de 25 000 € HT annuel,
- tes bordereaux de prix réactualisés des marchés reconductibles de fournitures,
- tous documents pour solliciter le versement des recettes de fonctionnement ou investissement,

Volet marché public :

- de prendre toute décision concernant l'acceptation ou le rejet d'un sous-traitant d'un marché relevant du périmètre du département transitions énergétiques,
- bordereaux de prix réactualisés des marchés reconductibles de fournitures,

En tant que maître d'œuvre :

- les ordres de services en lien avec l'activité du département transitions énergétiques,
- les procès-verbaux,
- les décomptes généraux,
- l'état de solde,
- les décomptes de pénalités,
- les tableaux de révisions, d'actualisation,
- les décisions de non réception,

En tant que maître d'ouvrage :

- les procès-verbaux,
- les décomptes généraux,
- les décomptes de pénalités,
- les levées de garantie,
- tout document, acte et correspondance relatif aux déclarations préalables d'ouverture ou d'achèvement de travaux en lien avec l'activité du département transitions énergétiques.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Emmanuel Froissard, directeur du département transitions énergétiques, cette même délégation sera exercée par Yoann Château, directeur général adjoint transitions écologiques au quotidien.

En cas d'absence ou d'empêchement de Yoann Château, directeur général adjoint transitions écologiques au quotidien, cette même délégation sera exercée par

Sandrine Rebelo, Directrice Générale des Services.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4

La Directrice Générale des Services de la ville est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Emmanuel Froissard
directeur du département
transitions énergétiques
Le

Notifié à Yoann Château
directeur général adjoint
transitions écologiques au
quotidien
Le

Notifié à Sandrine Rebelo
Directrice Générale des Services
Le